

TRÈS IMPORTANT

Envoyez au plus vite cette fiche au syndicat de la FSU dont vous relevez (SNES, SNEP, SNUEP) de l'académie dans laquelle vous participez à la phase intra.

N'oubliez pas, après la fermeture du serveur, d'envoyer aussi une copie de l'intégralité de la « confirmation de demande de mutation » ainsi que toutes les pièces justificatives pour que nous puissions vous conseiller et vous accompagner dans votre demande.

Barème intra-académique		Ne rien inscrire
Partie commune du barème	<input type="checkbox"/> Échelon acquis au 31/08/2023 Classe normale : échelon ou par reclassement au 1/09/2023 Hors-classe : échelon Classe except. : échelon	
	<input type="checkbox"/> Nombre d'années de stabilité dans le poste au 31/08/2024 :	
	<input type="checkbox"/> Nombre d'années en tant que TZR au 31/08/2024 :	
Partie liée à la situation individuelle ou administrative	<input type="checkbox"/> Affectation dans un établissement classé REP, REP+ ou relevant de la politique de la ville : 5 ans et plus	
	<input type="checkbox"/> Stagiaire (ex-contractuel enseignant 1 ^{er} ou 2 nd degré, CPE, Psy-ÉN, ex-MA garanti d'emploi, ex-EAP, ex-AED et ex-AESH, ex-contractuel en CFA) ayant bénéficié de la bonification 150/165/180 à l'inter :	
	<input type="checkbox"/> Stagiaire 2023-2024 ou 2022-2023 ou 2021-2022 (n'ayant pas bénéficié de la bonification d'ex-contractuel) <ul style="list-style-type: none"> • ayant choisi de bénéficier de la bonification : OUI <input type="radio"/> NON <input type="radio"/> 	
	<input type="checkbox"/> Stabilisation des TZR	
	<input type="checkbox"/> Agrégé sur vœux « Lycée »	
	<input type="checkbox"/> Autres cas, précisez :	
Bonifications liées à la situation familiale (RC, APC, PI, mutations simultanées)	<input type="checkbox"/> Rapprochement de conjoints	} <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'enfant(s) à charge : • Nombre d'année(s) de séparation au 1/09/2024 :
	<input type="checkbox"/> Autorité parentale conjointe	
	<input type="checkbox"/> Mutation simultanée de conjoints	
	<input type="checkbox"/> Parent isolé (si bonification académique)	
	<input type="checkbox"/> Mutation simultanée de non-conjoints	
Priorités	Dossier handicap <input type="radio"/> Reconnaissance travailleur handicapé : OUI <input type="radio"/> NON <input type="radio"/>	
	1 ^{re} demande après reconversion <input type="radio"/> Ex-fonctionnaire <input type="radio"/> Réintégration <input type="radio"/>	
	Dans ces trois derniers cas, indiquez le poste occupé précédemment :	

Récapitulatif des vœux intra académiques 2024

Inscrire vos vœux en toutes lettres							
N° vœu	Type IND/PART	Type de vœu	Catégorie d'établi.	Educ. Prior. O/N	Code		Barème
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							
21							
22							
23							
24							
25							

Type : IND = indifférencié PART = spécifique

Type de vœu : ETB, COM, GEO, DPT, ACA, ZRE, ZRD, ZRA

Catégorie d'établissement : 1 = LYC 2 = LP-SEP-SGT 3 = SES 4 = CLG-SET * = tout type

VIII. Synthèse des éléments de barème intra-académique

BONIFICATIONS LIEES A LA SITUATION FAMILIALE		
Objet	Points attribués	Observations
Rapprochement de conjoint	50,2 points sur le vœu « Commune » 90,2 sur les autres vœux larges	Le 1 ^{er} vœu large doit se trouver dans le département du conjoint
	30 pts par enfant à charge	Enfant de - de 18 ans
Autorité parentale conjointe	50,2 points sur le vœu « Commune » 90,2 sur les autres vœux larges	Le 1 ^{er} vœu large doit se trouver dans le département de l'ex-conjoint – non cumulable avec la situation de parent isolé
	30 pts par enfant à charge	Enfant de - de 18 ans
Mutation simultanée	20 pts sur le vœu « Commune » 30 points sur les autres vœux larges	
	30 pts par enfant	Enfant de - de 18 ans

BONIFICATIONS LIEES A LA SITUATION PERSONNELLE		
Objet	Points attribués	Observations
Au titre de la reconnaissance BOE	100 points sur tous les vœux	Non cumulable sur les vœux obtenus avec les 1000 points au titre du handicap (le cas échéant)
Au titre du handicap ou au titre du dossier médical de l'enfant	1 000 points sur vœux larges non typés	Non cumulable sur les vœux obtenus avec les 100 points de reconnaissance BOE (le cas échéant)

BONIFICATIONS LIEES A LA SITUATION PROFESSIONNELLE		
Objet	Points attribués	Observations
Ancienneté de service (l'échelon)		
Classe normale	14 points du 1 ^{er} au 2 ^{ème} échelon + 7 points par échelon à partir du 3 ^{ème} échelon	7 points par échelon acquis au 31 août N-1 par promotion et au 1 ^{er} septembre N-1 par classement initial ou reclassement
Hors classe	56 points forfaitaires + 7 points par échelon de la hors-classe pour les certifiés et assimilés (PLP, PEPS), CPE et PSY EN 63 points forfaitaires + 7 points par échelon de la hors-classe pour les agrégés	- Les agrégés hors classe au 4 ^{ème} échelon pourront prétendre à 98 points forfaitaires dès lors qu'ils détiennent 2 ans d'ancienneté dans cet échelon Les agrégés hors classe au 4 ^e échelon pourront prétendre à 105 points forfaitaires dès lors qu'ils détiennent 3 ans d'ancienneté dans cet échelon.

Classe exceptionnelle	77 points forfaitaires + 7 points par échelon de la classe exceptionnelle	Les agrégés de classe exceptionnelle au 3 ^e échelon pourront prétendre à 105 points forfaitaires dès lors qu'ils détiennent deux ans d'ancienneté dans cet échelon
Ancienneté de poste		
	20 points par an 50 points tous les 4 ans	l'année N-1 est comptée
Education prioritaire		
De sortie pour les personnels affectés en éducation prioritaire (REP/REP+)	100 points sur vœu précis 150 points sur vœu large	Après 5 ans d'ancienneté de poste
Affectation en établissement CLA (Contrats Locaux d'Accompagnement)		
De sortie pour les personnels affectés en établissement CLA	60 points sur vœu précis 90 points sur vœu large	Après 3 ans d'ancienneté de poste
Stagiaires		
Fonctionnaires-stagiaires ex-contractuel ex-AED ex-EAP ex-CFA	100 points (échelons 1 à 3) 115 points (échelon 4) 130 points (à partir du 5 ^{ème} échelon)	Sur les vœux groupement de communes, département, académie, ZRE, ZRD, et ZRA. Ces vœux doivent être non typés.
Autres fonctionnaires stagiaires	10 points sur tous les vœux	A utiliser dans les 3 ans
Mesure de carte scolaire		
Mesure de carte scolaire	3000 points sur l'établissement d'origine	Les ex-MCS doivent produire le courrier académique comme justificatif de MCS
	2000 points sur la commune	
	1500 points sur le groupement de communes (uniquement pour les ex-MCS), le département d'origine, l'Académie	

BONIFICATIONS LIEES A LA POLITIQUE ACADEMIQUE		
Objet	Points attribués	Observations
Valorisation du parcours professionnel des enseignants de l'éducation nationale du 1^{er} et 2nd degré public		
Changement de discipline suite à un dispositif de reconversion académique	500 points sur vœux groupement de communes, département, académie, ZRE, ZRD et ZRA	Les vœux doivent être non typés
Changement de corps via détachement	500 points sur vœux groupement de communes, département, académie, ZRE, ZRD et ZRA	Les vœux doivent être non typés
Changement de discipline ou de corps suite à concours ou liste d'aptitude	500 points sur vœux groupement de communes, département, académie, ZRE, ZRD et ZRA	Les vœux doivent être non typés
Exercice en établissement particulier (EREA – SEGPA – UPR de Lille – EPM de Quiévrechain)	100 points sur vœu précis 150 points sur vœu large	Après 5 ans d'ancienneté
Retour de détachement	500 points sur le vœu groupement de communes	
CAPPEI	600 points sur vœux précis	Uniquement SEGPA et EREA
Agrégés non titulaires d'un poste en lycée	150 points sur les vœux précis et larges typés lycée et SGT	
Stabilisation des TZR sur poste fixe	25 points par année de TZR sur tous les vœux (sauf ZR)	Cette bonification est accessible aux TZR entrant dans l'Académie de Lille
Autres situations		
Retour congé parental	150 points sur vœux larges et vœux précis	Congé parental de + de 6 mois au 31/12/2023 ou de + d'un an à partir du 01/01/2024 (nouvelle modalité)
Retour de CLD, PACD et PALD	1000 points sur les vœux « Commune » non typés et sur les vœux « Groupement de communes » typés ou non typés	

BONIFICATION LIEE AU CARACTERE REPETE DE LA DEMANDE		
Objet	Points attribués	Observations
Au titre du vœu préférentiel	10 points/an dès la 2 ^e année, dans la limite de 50 points	Non cumulable avec les bonifications liées à la situation familiale (mais cumulable avec le critère subsidiaire de parent isolé)

AUTRES CRITERES		
Objet	Points attribués	Observations
Situation de parent isolé	13,9 points sur tout type de poste	
Situation de proche aidant	13,9 points sur les vœux larges non typés	Sous réserve de production de justificatifs